|  |
| --- |
|  **LA CHARTE SCÈNE OUVERTE** |



**Les artistes participant à la scène ouverte s’engagent à respecter cette charte.**

**La Maison de Quartier**

La Maison de quartier des Hauts de Saint-Aubin est un équipement municipal géré par l’association Léo Lagrange Ouest dans le cadre d’une convention signée avec la ville. En plus d’être un lieu d'accueil et d’information, la Maison de quartier des Hauts-de-Saint-Aubin a pour objectif de développer la vie culturelle dans et hors les murs, en lien avec les habitants, les associations et les institutions du quartier.

 Le C.L.A.C. (Comité du Lieu Artistique et Culturel) composé d’habitants et soutenu par la Maison de quartier, gère la programmation de la salle de spectacle et organise les scènes ouvertes.

**La scène ouverte**

Pour participer à la valorisation des pratiques artistiques amateurs des habitants du quartier et des Angevins, le Collectif culturel propose de mettre à disposition sa salle de spectacle aux artistes et collectifs amateurs. Des artistes extérieurs sont aussi les bienvenus. La scène ouverte est accessible dès 15 ans, pour chaque personne mineur une attestation parentale devra être fournis. Les prestations peuvent être effectuées seuls ou en groupe. Les prestations ne doivent pas excéder une dizaine de minutes (15 minutes avec le changement de plateau inclus). La scène ouverte se concentre uniquement sur le spectacle vivant (musique, danse, théâtre, cirque, stand up …). Cet évènement étant non commercial, aucune rémunération n’est prévue. Toute forme de discrimination (apparence physique, sexe/genre, handicap, mœurs, orientation sexuelle, religion, origine ethnique, position sociale …) est proscrite.

**En amont de la soirée**

Une rencontre est organisée entre les artistes et les organisateurs pour expliquer le déroulement de la soirée et déterminer les besoins matériels.

Le matériel nécessaire aux prestations musicales sera étudié conjointement entre les artistes etle régisseur technique de la salle. Le matériel sera fourni, dans la mesure du possible, par la Maison de quartier.

**Accueil des Artistes**

Les artistes sont accueillis dans la salle de spectacle de la Maison de quartier. Le jour de l’évènement, les artistes devront venir en amont afin de se préparer et vérifier le bon fonctionnement du matériel. Un catering sera prévu, par la Maison de quartier.

**Passage sur scène**

Les ordres de passages des artistes seront déterminés par le Collectif culturel. Le matériel sera installé et désinstallé par le collectif afin d'être prêt pour chaque passage

**Déroulement de la soirée (les horaires précis peuvent être amenés à évoluer) :**

Après–midi : Installation de la salle.

19h30 – 20h : ouverture des portes et du bar.

19h45 – 20h : les artistes sont en coulisse, ouverture de la salle.

20h – 21h30 : passage des artistes sur scène.

21h30 : sortie des spectateurs, réouverture du bar.

**Appel aux artistes**

Pour participer à l'événement, chaque artiste doit envoyer une présentation de son projet/démarche artistique et/ou une bande démo (vidéo ou son). Les besoins techniques doivent être précisés dans le mail ou la présentation du projet. Compte-tenu du nombre limitéde places, tous les artistes qui font acte de candidature ne seront pas forcément retenus. Le comité d’organisation se réserve le droit de retenir les artistes visant à apporter à l'événement un équilibre, une cohérence et une variété des disciplines.

Les scènes ouvertes étant reconduites régulièrement au cours de l’année, d’autres dates pourraient être proposées aux artistes.

**Assurance**

Aucune assurance ne couvre les matériels apportés par les artistes, les organisateurs de l’évènementdéclinent toute responsabilité en cas de vol, incendie, détérioration, pendant le transport, l'installation, la désinstallation, le stockage et le temps de l'événement.

Dernière révision de la charte : octobre 2024

Le CLAC (Collectif du Lieu Artistique et Culturel)